



République Française

Département
du Nord

| NOMBRE DES MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 18 |
| Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 0 | 0 |

Date de convocation
Le 8 février 2023

Objet de la délibération

TARIFICATION Espace Masselot
Complément de la délibération
du 10 décembre 2020

CM 2023//02-D07

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 059-215901281-20230215-CM202302D07-DE



Extrait du registre
Des délibérations du Conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 15 février 2020

L'an deux mil vingt-trois le 15 février, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LATHEM, A. KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ >pouvoir à V. PARABOSCHI, V. DUCOURAU >pouvoir MC. FICHELLE,

Absents excusés sans pouvoir : C. CABY

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Le 10 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs applicables à la location aux entreprises de l'Espace Masselot :

Location ponctuelle

- Location en demi-journée 50€
- Location journée ou soirée 100€
- Location journée + soirée 150€

Ces entreprises demandent régulièrement de disposer de la salle une ou deux heures / semaine pour des activités extra professionnelles mais en lien avec l'entreprise (CE pour des activités sportives, ateliers, défi d'équipe...). Ces occupations se situent hors vacances d'été.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce nouveau type de créneau et de fixer les montants des forfaits au trimestre et payable d'avance soit :

- 1h / semaine : 15 € pour 1 heure par semaine
- 2h / semaine : 25 € pour 2h par semaine

Antoine TRICOIT,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Christian MATHON,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 02/03/2023